

**Facture détaillée et article 8.1.1 de la Loi sur l'assurance médicaments**  
**Réaction de l'AQPP au jugement de l'Honorable Daniel Dumais**

**Montréal, le 2 mars 2018** – À la suite du rejet de sa demande en jugement déclaratoire, l'AQPP se montre évidemment déçue de cette décision et en désaccord avec ses conclusions.

Le mandat de porter ce jugement en appel a déjà été donné aux procureurs de l'AQPP.

L'AQPP n'émettra aucun autre commentaire et n'accordera aucune entrevue.

**À propos de l'AQPP**

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 078 pharmaciens propriétaires des 1 890 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

Suivez-nous sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).

- 30 -

Source :

Rafaëlle Perron  
Conseillère affaires publiques et gouvernementales  
Association québécoise des pharmaciens propriétaires  
Ligne médias : 438 887-0519  
[rperron@aqpp.qc.ca](mailto:rperron@aqpp.qc.ca)